

ANNEE 1965 -X- N° 75 /PR-SGG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
VU le Décret N°68/PR-SGG du 27 Septembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°334/FC-SGG du 30 Septembre 1965, portant création et organisation du Secrétariat Général au Plan ;
VU la Loi N°64-34 du 12 Décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU le Décret N°19/PR/MFAEP du 14 Mai 1965 nommant Mr Christian VIEYRA Directeur des Etudes et du Plan ;
SUR la proposition du Chef du Gouvernement, chargé du Plan

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R Ê T E :

Article 1er - Sont et demeurent rapportées les dispositions du Décret N°19/PR/MFAEP du 14 Mai 1965 susvisé, portant nomination de Mr Christian VIEYRA en qualité de Directeur des Etudes et du Plan.

Article 2 - Mr Christian VIEYRA, précédemment Directeur des Etudes et du Plan, est nommé Secrétaire Général au Plan.

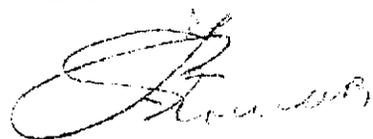
Article 3 - Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à Cotonou, le 5 Octobre 1965

par le Président de la République,

pr le Président de la République
absent, le Vice-Président,

le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,



J. AHOMADEGBE-TOMETIN

J. AHOMADEGBE-TOMETIN

le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan

Ampliations :

FR	4	SGG	4
PC	6	DFP + DP ...	4
Ministères	2	Treasury	2

